



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 25 mai 2016

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

**Monsieur le Maire
de la Ville de Thionville
Rue Georges Ditsch
57100 THIONVILLE**

Affaire suivie par Diane NARDIN et Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales pour l'aménagement de l'aire de repos de Thionville-Porte de France sur l'autoroute A31 sur les communes d'Entringe et Thionville

P.J. Courrier de notification
Récépissé de déclaration
Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Rejet des eaux pluviales pour l'aménagement de l'aire de repos de Thionville – Porte de France sur l'autoroute A31 sur les communes d'ENTRANGE et THIONVILLE**

Ce dossier a été déposé par : Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est)

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «récépissé de déclaration n°57-2016-00163 en date du 18 avril 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, le copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

